

**COMPTE-RENDU et PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 27 mars 2023**

Présents :

Mmes et MM. Fabien ALLEYRON BIRON, Christèle BARET, Gaëlle BENISTANT, Albert BUISSON, Gérard CAMBON, Sylvie FUGIER, Marlène GUICHARD, Alexandre PICAT, Paul ROUX, Joseph ZARWANSKI

Excusés : Mmes et MM. Laure MATHIEU, Jean-Michel OLIVE, Benjamin OUVRARD, Audrey ROUSSET

Procurations : Mme Nathalie LYONNE donne procuration à Mme Sylvie FUGIER

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle BENISTANT

Président de séance : M. Albert BUISSON

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h10 le quorum étant atteint. Il donne lecture de l'ordre du jour et propose à l'assemblée délibérante d'ajouter un point à ce dernier relatif à la demande de financement au titre du Fonds vert.

L'ensemble des membres du conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Gaëlle Bénistant se propose pour être la secrétaire de séance. L'ensemble du conseil municipal accepte sa proposition.

2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal (20/02/23)

Le compte-rendu du conseil municipal du seize janvier deux mille vingt-trois est adopté à l'unanimité des membres présents

3. Création d'un poste à temps plein (2023_03_11D)

Dans le cadre du départ à la retraite de la personne qui assure les fonctions polyvalentes d'agent comptable et suivi financier, une nouvelle répartition des missions entre les postes de secrétaire de mairie et d'agent d'accueil a été définie.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois sont créés par le conseil municipal.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'agent d'accueil polyvalent et de renfort aux services périscolaires, le maire propose la création d'un emploi d'agent polyvalent d'accueil à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer pour la création de cet emploi à compter du 1^{er} avril 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

décide : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

De créer un poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs et de modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs.

De prévoir et d'inscrire au budget principal les crédits nécessaires ;

D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier et à procéder au recrutement.

4. Vote des tarifs communaux à compter de 2023 (2023_03_12D)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs communaux pour l'année 2023 et suivantes.

Il rappelle ensuite la liste des tarifs 2021, non revus en 2022 et propose de définir les tarifs 2023 comme suit considérant que les tarifs des services périscolaires seront à nouveau étudiés avant la rentrée scolaire 2023-2024 :

	Tarif 2021	Tarif 2023
<u>Tarifs Cimetière</u>		
Concession trentenaire tombe de 2,50 m ² :	150 €	200 €
Concession trentenaire tombe de 0,85 m ² :	100 €	150 €
Concession trentenaire colombarium :	350 €	400 €
Taxe dispersion des cendres :	100 €	0 €
<u>Tarifs périscolaires</u>		
Repas à la cantine :	3,50 €	3,50 €
Garderie, étude : la plage horaire :	3,00 €	3,00 €
Garderie, étude : tarif réduit :	2,00 €	2,00 €
Repas adultes	0.00 €	4.00 €
Pénalité financières	0.00 €	...7.00 €
<u>Tarifs salle des fêtes (à compter du 01/09/2023)</u>		
Jeton de chauffage (1 heure) :	2 €	2 €
Caution – Etat général de la salle :	480 €	500 €
Caution – Propreté de la salle :	200 €	300 €
Personnes privées de la commune – été (du 15/04 au 15/10)		
	150 €	200 €
Personnes privées de la commune – hiver (du 16/10 au 14/04)		
	200 €	250 €
Personnes privées extérieures – été (du 15/04 au 15/10)		
	450 €	500 €
Personnes privées extérieures – hiver (du 16/10 au 14/04)		
	500 €	550 €
Associations de la commune – été (du 15/04 au 15/10)		
	60 €	0 €
Associations de la commune – hiver (du 16/10 au 14/04) - chauffage		
	90 €	50 €
Associations extérieures commune – été (du 15/04 au 15/10)		
	450 €	500 €
Associations extérieures commune – hiver (du 16/10 au 14/04)		
	500 €	550 €

Commerçants – été (du 15/04 au 15/10)	550 €	600 €
Commerçants – hiver (du 16/10 au 14/04)	600 €	650 €

Photocopies

A4 noir	0,20 €	0 €
A4 couleur	0,40 €	0 €
A3 noir	0,40 €	0 €
A3 couleur	0,60 €	0 €
Associations de la commune		0 €

Occupation du domaine public

Terrasses au m ² :	1 €	1 €
-------------------------------	-----	-----

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour fixer les tarifs communaux ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

décide : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

d'approuver les tarifs communaux tel que définis précédemment,

de charger monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5. Approbation du compte de gestion 2022 du receveur de VINAY (2023_03_13D)

Concernant l'approbation du compte de gestion année 2022 par le receveur de la trésorerie de Vinay.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Albert BUISSON, maire,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la commune de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

décide : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022,

dit que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

autorise le maire à signer le compte de gestion 2022.

6. Approbation du compte administratif 2022 (2023_03_14D)

Sous la Présidence de Sylvie FUGIER, 1^{ère} adjointe, et en l'absence de Monsieur le maire, le conseil municipal examine le compte administratif du budget principal 2022 de la commune de L'Albenc qui s'établit comme suit :

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) = (a) – (b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture
Investissement	615 076.41	793 049.92	-177 973.51	217 314.12	39 340.61
Fonctionnement	988 266.49	804 159.87	184 106.62	160 213.81	344 320.43
TOTAL	1 603 342.29	1 597 209.79	6 133.11	377 527.93	383 661.04

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour approuver le compte administratif 2022 du Budget Principal de la commune de l'ALBENC.

Le conseil municipal, hors de la présence de monsieur le maire, après en avoir délibéré ;

décide : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

d'approuver à l'unanimité le compte administratif 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

7. Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2022 (2023_03_15D)

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat d'exercice (c) = (a) – (b)	Résultat antérieur (d)	Résultat de clôture
Investissement	615 076.41	793 049.92	-177 973.51	217 314.12	39 340.61
Fonctionnement	988 266.49	804 159.87	184 106.62	160 213.81	344 320.43
TOTAL	1 603 342.29	1 597 209.79	6 133.11	377 527.93	383 661.04

Après avoir adopté le compte de gestion de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte administratif, se présentent comme suit :

Pour la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2022 s'élève à **344 320.43 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour :

- **AFFECTER** au budget principal 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élevant à **344 320.43 €** de la façon suivante :

. Affectation en réserve d'investissement au compte de recette 1068 : + **180 870.40 €**
 . Affectation au chapitre 001 – excédent d'investissement reporté : + **39 340.61 €**
 . Affectation au chapitre 002 – excédent de fonctionnement reporté : + **163 450.03 €**

8. Vote du budget primitif 2023 (2023_03_16D)

Après une présentation détaillée du projet de budget primitif 2023 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 174 715.00	1 011 264.97
REPORTS	Reprise des résultats antérieurs		163 450.03
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 174 715.00	1 174 715.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	725 571.00	303 949.22
	Affectation de résultat 2022 : Art 1068		180 870.40
	Virement de la section de fonctionnement		231 757.26
	Restes à réaliser 2022	30 346.49	
REPORTS	Reprise des résultats antérieurs		39 340.61
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		755 917.49	755 917.49

TOTAL BUDGET	1 930 632.49	1 930 632.49
---------------------	---------------------	---------------------

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour :

- **APPROUVER** le budget primitif 2023 de la commune de l'ALBENC qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

. Section de fonctionnement	1 174 715.00 €
. Section d'investissement	<u>755 917.49 €</u>
TOTAL	1 930 632.49 €

- **VOTER** le budget par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

décide : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

d'approuver le budget primitif 2023 comme défini ci-dessus.

9. Vote des taux d'imposition pour l'année 2023 (2023_03_17D)

Au vu des recettes prévisionnelles 2023 en fonctionnement et de l'équilibre budgétaire global 2023 et considérant qu'il convient de maîtriser la pression fiscale appliquée sur les contribuables de la commune,

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour :

- **DECIDER** de reconduire au titre de l'exercice 2023 les taux appliqués en 2022, soit :

. Taxe d'habitation (TH) pour résidence secondaire :	11.00 % suite à réforme
. Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	18,44 % + 15,90 % (*) = 34.34 %
. Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	54,20%

(*) *taux de TFPB du Département qui vient compenser la taxe d'habitation suite à réforme.*

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

décide : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

d'approuver au titre de l'exercice 2023 les taux présentés précédemment.

10. Répartition des subventions aux associations (2023_03_18D)

Monsieur le maire donne lecture des propositions de subventions aux associations.

Associations Répartition des subventions	BP	CA	PROPOSITION	VOTE BP
	2022	2022	2023	2023
Espace Nature Isère	855	855	855	855
Amicale boules	285	285	285	285
Amicale donneurs de sang	76	76	76	76
MFR de Chatte	90	90	45	45
Lycée de Bellevue	90	90	90	90
MFR D'Anneyron	0	0	45	45
EFMA	45	0	45	45
ACCA (chasse)	190	190	190	190
Club de l'Age d'Or	295	295	295	295
Comité des fêtes	1 300	1 300	1300	1300
Comité des fêtes (feu d'artifice)	0	0	0	0
AFIPH section Vinay	90	90	90	90
MJC (fonctionnement)	3 183	3 183	3183	3183
MJC (activités)	4 227	4 227	4227	4227
MJC - Ecole de Roller Hockey	0	900	0	0
MJC - Ecole Badminton	0	255	0	0
MJC – Dessin	0	0	195	195
Resto du cœur	200	200	200	200
Sou des écoles (fonctionnement)	1 000	1 000	1000	1000
Souvenir Français	50	50	50	50
FNACA	50	50	50	50
USARG (rugby)	3 000	3 000	3000	3000
Ecole de rugby	0	390	390	390
Projet patrimonial école (CM2)	0	0	0	0
Loco Motive (enfants hospitalisés)	200	200	200	200
Ligue contre le cancer	0	0	0	0
Ecole de paysage de Versailles	500	500	0	0
Inst Sup de technologie de Valence	0	0	0	0
Radio Sud-Grésivaudan	100	100	100	100
Aide aux réfugiés d'Ukraine	500	500	0	0
Association le Tichodrome	0	130.40	131	131
Passiflore	0	0	0	0
Divers	3219		3503	3503
TOTAL :	19 545.00	17 956.40	19 545.00	19 545.00

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'octroi des subventions tel que défini dans le tableau ci-dessus pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

décide : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

d'accorder aux associations la répartition des subventions tel que défini ci-dessus,

d'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

11. Dotation scolaire 2023

Monsieur le maire présente les éléments relatifs à ce dossier.

Section	Budgété 2022		CA 2022	BP 2023	Observations
Reliquat année N-1	5 794.24		4 644.26	4 644.26	Prévu - réalisé N-1
Fournitures scolaires	7 425.00		8 600.19	6 975.00	45 €/élève en 2022 (165 él.) 45 €/élève en 2023 (155 él.)
Dotation Directeur	150.00			150,00	
Matériel spécifique	0		0	500.00	
Renouvellement équipements sportifs	0		0	1 650.00	
Renouvellement manuels	0		0	1 500.00	
Adhésion OCCE	397.15		408.90	400,00	2,48 €/ élève en 2022
Transport piscine	0			1 107,00	9 sorties
Réservation créneaux piscine				500.00	9 sorties pour 2 classes
Divers	1 500				
Article 6067 - Fournitures	15 266.39		13 653.35	17 426.26	

<u>Photocopieur</u>					
Copies NB	800.00		804.61	800,00	107 249 copies NB en 2020 119 886 copies NB en 2021
Copies couleur	590.00		701.28	590,00	7 340 copies couleur en 2020 7 326 copies couleurs en 2021
Location photocopieur	1 198.00		1 198.00	1 198,00	299,42 €/ trimestre
Article 6156 - Maintenance	2 588.00		2 703.89	2 588,00	

TOTAL :	17 854.39		16 357.24	20 014.26	
----------------	------------------	--	------------------	------------------	--

Afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds vert le conseil municipal doit délibérer pour :

Approuver le dossier de transition énergétique sur les bâtiments communaux,

Demander les aides dans le cadre du fonds vert de l'Etat à hauteur de 80 %,

Autoriser monsieur le Maire à mener toutes les démarches administratives et financières.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

d'approuver le dossier de transition énergétique sur les bâtiments communaux 'mairie-école-M.J.C.', salle des fêtes, et ancienne poste,

de demander les aides dans le cadre du fonds vert de l'Etat à hauteur de 80 %,

d'autoriser monsieur le Maire à mener toutes les démarches administratives et financières.

15. Question diverse

Aucune thématique abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Secrétaire de séance
Gaëlle BENISTANT



Le maire,
Albert BUISSON



